

Pôle Erdre et Cens

Décision n°2025-119

Objet : Orvault – Le Houssay – Classement de la parcelle cadastrée BR418

Réf. : 3.5.1

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n° 2024-1196 du 31 décembre 2024, relative à l'acquisition par le biais d'une déclaration d'abandon de la parcelle cadastrée BR418 située La Houssay - rue de la Garenne sur la commune d'Orvault,

Considérant que cette parcelle forme une partie de l'emprise de la voirie à l'usage direct du public,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Orvault – La Houssay - rue de la Garenne – Classement de la parcelle cadastrée BR418

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

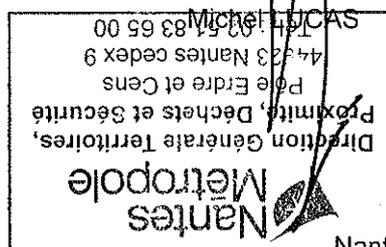
**25 FEV. 2025**

Fait à Nantes, le

**21 FEV. 2025**

Pour la Présidente

Le vice-président délégué



1